

- conseil d'administration du 7 novembre 2014 -

RESOLUTION CA n°34-2014
TARIFICATION 2015 DES BIENS & SERVICES

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

- conformément aux dispositions du code de l'environnement, en son article R 331-23 alinéa I.8°, qui prévoit que « *le conseil d'administration (...) délibère sur la politique tarifaire de l'établissement* ».

fixe, comme suit, les tarifs des biens et services offerts au public, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Intitulé du produit	Prix	TVA
Affiche	4,00 €	– TVA 20 % à déduire
Fiches d'itinéraires (<i>une pochette par vallée</i>)	6,40 €	– exonéré de TVA
Fiche itinéraire à l'unité	1.00 €	Exonéré de TVA
Topo guide vallée d'Aure	9.50 €	Exonéré de TVA
Guide randonnées vallée d'Ossau	10.00 €	Exonéré de TVA
Cartes IGN Top 25 –	11,50€	– TVA 5.5 % à déduire
Mobile - coloriage – animaux des Pyrénées	4,00 €	y/c 20 % de TVA
Fleurs des Pyrénées – faciles à reconnaître – Philippe MAYOUX	4,99 €	y/c 5.5 % de TVA
Plantes sauvages à l'usage du randonneur	12,50 €	y/c 5.5 % de TVA
Guide mosaïque Glénat	10,10 €	y/c 5.5 % de TVA
La toponymie – la vie des hommes de la montagne	22,00 €	y/c 5.5 % de TVA
Petit-éco randonneur	6.00 €	y/c 5.5 % de TVA
Le loup, l'ours et le pastou et contes de la montagne	20,29 €	y/c 5.5 % de TVA
Le tour du Mont Perdu	16,00 €	y/c 5.5 % de TVA
Tres Serols Mont Perdu	20,00 €	y/c 5.5 % de TVA
Les carnets de terrain – l'aigle royal et l'isard	8,00 €	– exonéré de TVA
Les granges foraines dans les Hautes – Pyrénées	10,00 €	y/c 5.5 % de TVA
Mémoire de terrain – récits des gardes moniteurs	15.00 €	y/c 5.5 % de TVA

Intitulé du produit	Prix	TVA
Plumes de cimes	35,00 €	y/c 5.5 % de TVA
Itinéraires de bergers	20,00 €	y/c 5.5 % de TVA
L'ours et les brebis – Etienne LAMAZOU	9,95 €	y/c 5.5 % de TVA
Petit patrimoine bâti et forts et allats	22,00 €	– exonéré de TVA
Henri-Fédacou raconte	20,29 €	y/c 5.5 % de TVA
Gavarnie sans le cirque	24,80 €	y/c 5.5 % de TVA
Glacier des Pyrénées	30,00 €	y/c 5.5 % de TVA
Un sentier pour deux parcs – cirque de Gavarnie – Ordesa –	10,00 €	y/c 5.5 % de TVA
Carnet de la huppe (<i>parution antérieure à 2010</i>)	6,00 €	y/c 5.5 % de TVA
Carnet de la huppe (<i>parution postérieure à 2010</i>)	8,00 €	y/c 5.5 % de TVA
Coloriage marmotte	4,00 €	y/c 20 % de TVA
Ouvrage pour enfant LM ESPINASSOUS, Hélène SORBE	7,10 €	y/c 5.5 % de TVA
Jeu Pyrénix	10,00 €	y/c 20 % de TVA
Prise de bec	12,00 €	– TVA 20 % à déduire
Tête à queue	10,00 €	– TVA 20 % à déduire
Tee – shirt adulte	16,00 €	– TVA 20 % à déduire
Tee – shirt enfant	12,00 €	– TVA 20 % à déduire
Projections – conférences – adultes	4,00 €	– exonéré de TVA
Projections – conférences – enfants de moins de 16 ans	Gratuit	
Projections – conférences – groupe pédagogique	54,00 €	– exonéré de TVA
Projections – conférences – autres groupes	99,00 €	– exonéré de TVA
Sorties guidées – groupe pédagogique	54,00 €	– exonéré de TVA
Sorties guidées – autres groupes	107,00 €	– exonéré de TVA
Sorties programme d'été – un adulte	15,25 €	– exonéré de TVA
Sorties programme d'été – un enfant de moins de 16 ans	Gratuit	
Sorties programme d'été – ½ journée adulte	9,15 €	– exonéré de TVA
Sorties programme d'été – ½ journée enfant de moins de 16 ans	Gratuit	
Tarif nuitée refuge – tarif normal – une nuitée	11,00 €	
Tarif nuitée refuge – enfant de moins de 12 ans – une nuitée	6,50 €	
Tarif nuitée refuge – personnel Parc National des Pyrénées assimilés – une nuitée	9,50 €	
Location de salle – ½ journée ou soirée avec entrée gratuite	80,00 €	– exonéré de TVA
Location de salle – ½ journée ou soirée avec entrée payante	155,00 €	– exonéré de TVA
Location exposition – 5 jours ouvrables – Parc National des Pyrénées	61,00 €	– exonéré de TVA
Location exposition – 5 jours ouvrables – La grande faune des Pyrénées	61,00 €	– exonéré de TVA
Location exposition – 5 jours ouvrables – Mont perdu, cirques	61,00 €	– exonéré de TVA
Location exposition – 5 jours ouvrables – Rapaces aux Pyrénées	61,00 €	– exonéré de TVA
Location exposition – 5 jours ouvrables – La marmotte	61,00 €	– exonéré de TVA
Location exposition – 5 jours ouvrables – Questions	61,00 €	– exonéré de TVA
Transport exposition – au kilomètre	0,50 €	– exonéré de TVA

../..

Les valeurs d'assurance des expositions dont les tarifs sont fixés en supra sont les suivantes :

Titre de l'exposition	Valeur assurance
Le Parc National des Pyrénées	15 244,90 €
La grande faune des Pyrénées	6 402,86 €
Mont Perdu, cirques et canyons	6 402,86 €
Rapaces aux Pyrénées	6 402,86 €
La marmotte	6 402,86 €
Le Parc National des Pyrénées en questions	15 244,90 €

Les tarifs et valeurs 2015 sont les mêmes que ceux de 2014 à l'exception des produits nouveaux que le Parc National des Pyrénées commercialise pour la première fois. Les valeurs prennent en compte les modifications des taux de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées donne délégation à Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées pour fixer en cours d'exercice :

- le montant des loyers et des charges locatives,
- le montant des données fournies à des bureaux d'études, associations ou prescripteurs publics et privés (*avec un minimum forfaitaire de 500,00 € net de taxes*),
- les droits d'exploitation par des tiers d'autres œuvres du Parc National des Pyrénées (*photographies, séquences filmées à inclure dans des œuvres composites, exploitation télévisée des films, reproduction d'expositions, etc.*),
- le système de perception du coût du port afférent aux publications expédiées par voie postale,
- les remises sur les publications et les produits du Parc National des Pyrénées accordées au diffuseur, aux libraires, aux administrateurs du parc national, aux personnels, aux amis du parc national des Pyrénées, ainsi qu'aux différentes associations commercialisant les ouvrages du parc national des Pyrénées.
- les conséquences sur les tarifs des actions de promotion sur l'ensemble des produits concernant l'inclusion dans des forfaits loisirs de produits du Parc National des Pyrénées,
- les conséquences sur les tarifs de la vente par lot de produits, de la vente en nombre, de la vente avec réduction d'une publication, des actions ponctuelles (*foires, salons, journées promotionnelles, promotions auprès des éditeurs, comités d'entreprise, association des amis du Parc National des Pyrénées...*),
- les prix des nouvelles publications et nouveaux produits mis en vente en 2015.

../..

Par ailleurs, l'indemnisation des dégâts d'ours se fera conformément aux barèmes fixés dans la décision portant approbation du barème pour l'indemnisation des dommages occasionnés par


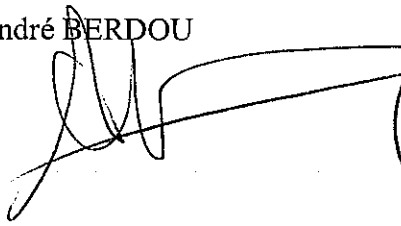
l'ours sur le massif pyrénéen prise annuellement par Monsieur le Préfet de la région Midi Pyrénées.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées conformément aux dispositions du décret no 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Tarbes, le 7 novembre 2014.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

